

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 351 portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 30.000 fr. au chapitre 13 du Budget local.

n° 351

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
8 novembre 1912

Numéro JO  
n° 193 du 01/12/1912

Date du numéro  
1 décembre 1912

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'acte de vente, en date du 8 courant, portant cession par M. Nocéto Sébastien, entre preneur. de Travaux et service local d'un immeuble sis sur le n° 177 du plan cadastral de Djibouti et dont il est propriétaire

**Vu** le décret du 20 novembre 1882 sur le régime financier des colonies

**Vu** la situation financière du service local exercice 1912

Le Conseil d'Administration entendu,

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Il est ouvert au budget local exercice 1912,

chapitre 13 Travaux publics, art. 2. Travaux \$ 1er. Travaux neufs, un crédit supplémentaire de 30.000 francs qui est affecté au paiement d'un immeuble sis sur le lot n° 117 du plan cadastral de Djibouti et acheté par l'Administration à M. Nocéto suivant acte passé dans la forme administrative, le 8 courant. Il y sera pourvu au moyen des ressources ordinaires du budget. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.